

INFORMATIONS

CONSIGNES AUX SERVICES DE PRISE DE RENDEZ-VOUS EN CENTRES DE VACCINATION

Les modifications sont en rouge

1. Recommandations liées au grand public et vaccins associés

AGE	ETAT DE SANTE / SITUATION	ASTRA ZENECA JANSSEN	PFIZER MODERNA
0 à 12 ans	<i>Non concernés</i>		
12-15 ans	TOUS	NON	A PARTIR DU 15 JUIN 2021 (RDV non ouverts)
16 à 17 ans	Sans problème de santé		
	- Les patients atteints de pathologies à très haut risque de forme grave de COVID 19 ¹ - Proche d'une personne immunodéprimée ³ - Femme enceinte à partir du 2 ^{ème} trimestre	NON	OUI UNIQUEMENT PFIZER avec une prescription médicale
18 à 49 ans inclus	Sans problème de santé	NON	OUI
	- Les patients atteints de pathologies à très haut risque de forme grave de COVID-19 ¹ - Les patients à risque de développer une forme grave de COVID-19 ² - Femme enceinte à partir du 2 ^{ème} trimestre	NON	OUI
50 à 54 ans inclus	TOUS	NON	OUI
Plus de 55 ans	TOUS	OUI	OUI

Cas particuliers :

- Ouverture des RDV à tous les +18 ans sur les créneaux libres à 24h
- Les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou foyers d'accueil médicalisés (FAM) peuvent être vaccinées sur leur lieu d'hébergement
- Les proches (à partir de 16 ans) de patient immunodéprimé³
- Les personnes de +64 ans, immunodéprimée ou -55 ans avec 1^{ère} dose en AZ bénéficient de créneaux de RDV non visibles du grand public. Ces créneaux sont réservés aux agents de la CNAM et de Téléperformance dans le cadre du dispositif « aller-vers ».

1 : [Liste des pathologies à très haut risque](#)

2 : [Liste des comorbidités](#)

3 : [Liste des critères d'éligibilité](#)

2. Liste des professions prioritaires

- Les professeurs des écoles, collèges, lycées ;
- Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ;
- Les agents au contact des élèves en école, collège, lycée, universités (dont agents périscolaire et agents de restauration scolaire);
- Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ;
- Les professionnels de la petite enfance (dont les assistants maternels)
- Les assistants familiaux ;
- Les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Les professionnels de la protection de l'enfance ;
- Les professionnels de l'hébergement d'urgence ;
- Les policiers nationaux et municipaux ;
- Les gendarmes ;
- Les agents de gardiennage et de sécurité ;
- Les surveillants pénitentiaires et personnels des services d'insertion et de probation ;
- Les militaires en opération sentinelle ;
- Les douaniers de la branche surveillance ;
- Les conducteurs de bus ;
- Les personnels de bord de ferry et de navette fluviale ;
- Les conducteurs, facteurs et livreurs sur courte distance ;
- Les conducteurs routiers ;
- Les chauffeurs de taxi et de VTC ;
- Les contrôleurs des transports publics ;
- Les agents de nettoyage et d'entretien ;
- Les agents de ramassage de déchets, éboueurs, agents de centre de tri des déchets, salariés de centre de traitement et les égoutiers ;
- Les opérateurs sur les stations de traitement d'eau potable et d'eaux usées et les agents d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Les salariés et chefs d'entreprise des commerces d'alimentation : caissières, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries ;
- Les buralistes ;
- Les salariés et chefs d'entreprise du secteur des hôtels, cafés et restaurants ;
- Les personnels de la restauration collective ;
- Les professionnels des services funéraires et mortuaires ;
- Les ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire (dont mareyeurs) ;
- Les personnels des abattoirs et des entreprises de transformation des viandes ;
- Les inspecteurs de santé publique vétérinaire ;
- Les agents de contrôle de l'inspection du travail
- Les salariés de l'évènementiel ;
- Les salariés et professeurs des salles de sports ;
- Les gens de mer et personnels des compagnies maritimes et aériennes voyageant vers des pays à risque
- Les inspecteurs du permis de conduire

3. Organisation du schéma vaccinal

VACCIN	ETAT	NOMBRE D'INJECTIONS	DELAI ENTRE LES INJECTIONS
ARNm (Pfizer/Moderna)	Patient immunodéprimé ³	3	- 2 ^{ème} injection : 35 à 49 jours (ou 28 jours sur décision médicale) - 3 ^{ème} injection : 4 semaines après la 2 ^{ème} injection
	Patient ayant contracté la COVID-19 depuis au moins 2 mois ⁴	1	Non applicable
	Tous les autres	2	- 35 à 49 jours - (28 jours possible pour les +70 ans sur décision médicale)
ASTRA ZENECA	Patient immunodéprimé ³	3	- 2 ^{ème} injection : 80 à 84 jours - 3 ^{ème} injection : 4 semaines après la 2 ^{ème} injection
	Patient ayant contracté la COVID-19 depuis au moins 2 mois ⁴	1	Non applicable
	Tous les autres	2	80 à 84 jours
JANSSEN	Tous	1	Non applicable

3.1. Les moins de 55 ans qui ont débuté un schéma vaccinal avec AstraZeneca

- La deuxième injection est un vaccin ARNm 12 semaines après la 1^{ère} injection
- Si le patient est immunodéprimé alors la suite du schéma vaccinal se fait avec un vaccin ARNm (2^{ème} injection à 12 semaines et 3^{ème} injection à 4 semaines)
- Ils bénéficient de créneaux dédiés CNAM si besoin.

3.2 Cas particuliers

- **GUYANE** : Le délai entre deux injections de vaccin ARNm est de 26 à 28 jours
- Patient qui a contracté la COVID-19 après sa première injection : La seconde dose est administrée 3 à 6 mois (de préférence proche de 6 mois) après l'infection **sauf** pour les patients immunodéprimés, les résidents en EHPAD et USLD pour qui la seconde injection sera à 3 mois ([DGS URGENT N°24](#)).

4 : Un résultat PCR ou antigénique positif daté d'au moins 2 mois devra être présenté lors du RDV. Le schéma vaccinal peut se réaliser en deux injections sur décision médicale.

4 Informations

- Arrêt du vaccin Moderna en centre de vaccination. A partir du 24/05/2021 la prise de RDV sera uniquement pour des 2^{èmes} injections.
- La durée de conservation des données de prise de RDV par les SPRDV est élargie à 4 mois (contre 3 initialement prévu) suite aux modifications du délai entre 2 injections d'AstraZeneca
- **Les SPRDV doivent faire apparaître les motifs suivants obligatoirement :**
 - o Professionnels santé + médico-social
 - o Professions particulièrement exposées au virus
 - o Femme enceinte à partir du 2^e trimestre de grossesse
 - o Membre de bureaux de vote (pour quelques semaines encore)
 - o 3^{ème} injection pour les immunodéprimés
 - o 2nde injection ARN-m pour les pers de -55ans vaccinées en AZ
- A partir du 10/06/2021 ajout d'un motif d'injection unique pour les patient qui ont eu la COVID-19

INFORMATIONS

EVOLUTIONS VACCIN COVID & AUTRES SI

Les modifications sont en rouge

DATE	EVOLUTION
ATTESTATION CERTIFIEE DE VACCINATION	
03/05/2021	A imprimer et remettre à chaque injection en plus du récapitulatif de vaccination L'attestation peut être chargée dans l'app TousAntiCovid par lecture du QR code
27/05/2021	Téléservice patient pour récupérer son attestation même pour vaccinations faites avant mai – https://attestation-vaccin.ameli.fr
21/06/2021	Basculer sur QR code UE «Digital Covid-19 Certificate» et nouveau modèle UE d'attestation
En cours de planification	Téléservice médecin traitant pour récupérer les attestations de sa patientèle
3^{ème} INJECTION	
03/05/2021	Mails envoyés aux professionnels de santé et centres de vaccination pour marche à suivre – formulaire papier https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/746865/document/fiche-3e-dose-saisie-differee-vaccin-covid.pdf
29/06/2021	Enregistrement de la 3 ^e injection dans Vaccin Covid
TRACABILITE DELEGATION PAR LE PS CONNECTE CPS/e-CPS	
18/05/2021	Saisie identité personnel administratif – nom, prénom, date de naissance
04/06/2021	Pas d'élargissement aux types de cartes CPE, CPA, CPF
UTILISABILITE ET GESTION DES DOSSIERS PATIENTS	
20/04/2021	Durée de session extensible à 4 heures Clôture/réouverture cycle vaccinal par tout professionnel de santé
27/04/2021	Modification vaccin dernière étape par le prof. de santé effecteur/connecté Accès dossier complet par tout prof. de santé pendant 180 jours après dernière étape saisie de vaccination ○ Consultation des données de vaccination du patient ○ (Ré)impression du récapitulatif et de l'attestation certifiée de vaccination
01/06/2021	Suppression vaccination saisie le jour même par erreur par le même prof. de santé
29/06/2021	Annulation d'un cycle vaccinal par tout PS

DATE	EVOLUTION
CODE POSTAL RESIDENCE DANS EXPORT DONNEES	
En cours	Développement en stand-by suite à complexité rencontrée. Instruction d'une solution alternative basée sur la maille EPCI ou code INSEE
DYSFONCTIONNEMENTS SPORADIQUES	
29/06/2021	Concernant les incidents survenus récemment qui n'étaient en fait pas des opérations planifiées de maintenance : affichage du message « intervention technique en cours » au lieu de « maintenance en cours »
AUTRES SUJETS	
Export dans une base séquestre (cible début octobre) Export dans le SNDS (calendrier attendu courant juin) Qualité du FINESS saisi (pas de solution à date)	
ATLASANTE	
26/05/2021	Accès des centres à leurs statistiques de vaccination (par jour, par vaccin, par rang vaccinal)
31/05/2021	Remontée des stocks dispositifs médicaux des grands centres
04/06/2021	Remontée stocks vaccins par les centres chaque dimanche soir
DATAVAC	
11/05/2021	Filtre USMP
13/05/2021	Suivi des données de vaccination à la maille centre Publication en open data (en cours d'instruction)
01/06/2021	Filtres avancés sur le suivi vaccination, Cycle en cours/terminé, type de centre, GID/FINESS (saisie multiple)
INITIATIVES CITOYENNES	
23-24/04/2021	Projets du Hackathon Covid
Début mai 2021	Fluidification des process des centres : - CovidListe, Covid-Dose, Covid Anti Gaspi, VacciListe - Soutien et subvention MSS de Covidliste suite à audit RGPD/SSI Réutilisation des données open data : - Vite Ma Dose, CovidTracker - Coopération entre Vite Ma Dose, Santé.fr et les plateformes de prise de rendez-vous en ligne KelDoc, Doctolib, Maia
25/05/2021	CovidListe intègre ProSantéConnect
25/05/2021	Assistance technique TooExpectedToGo – Intégration PSC
En cours	Demande de soutien VacciListe Projet de labellisation MTFP/MSS

Une question sur ce document : samia.louissi@sante.gouv.fr ou isabelle.mery@sante.gouv.fr (DGOS - Bureau PF5)

Une question sur la vaccination : Contactez vos référents ARS

Mise à jour : 10/06/2021 – 19h30. Les modifications sont en rouge.

Consignes aux SPRDV aux centres de vaccination

Page 5 sur 5